

L'OPPBTP donne ses recommandations pour prévenir les risques liés aux fortes chaleurs sur les chantiers

Flash Actualité
Juillet 2024

Selon le ministère de la transition écologique, d'ici 2050, le nombre de jours de fortes chaleurs devrait doubler en France, avec des vagues de plus en plus intenses, précoces et longues. Le gouvernement, conscient du risque que représentent les fortes chaleurs pour les professionnels du BTP, notamment, a émis le 28 juin 2024 un décret ajoutant la canicule à la liste des conditions atmosphériques permettant de déclencher l'indemnisation des arrêts de chantier pour cause d'intempéries. L'année dernière, plusieurs accidents du travail mortels en lien possible avec la chaleur ont été notifiés par la Direction Générale du Travail. Ces accidents du travail mortels ont été observés durant tout l'été et près de la moitié d'entre eux sont survenus dans le cadre d'une activité professionnelle de construction et travaux. Afin de prévenir et lutter contre ces accidents, l'OPPBTP donne ses recommandations pour les prévenir.

Ces recommandations sont à retrouver dans le **guide** « [Fortes chaleurs et effets caniculaires sur les chantiers](#) » qui, intégrant les dernières réglementations, a pour objectif d'aider l'ensemble des acteurs de la construction à mieux se préparer aux périodes récurrentes de fortes chaleurs et apporte des conseils pour travailler en toute sécurité sur les chantiers, dans les bureaux, les ateliers ou les bases vie durant ces épisodes.

Aussi, sur son site internet preventionbtp.fr, l'OPPBTP met à disposition des professionnels une **boîte à outils** qui regroupe des ressources utiles pour assurer leur sécurité dans ces conditions de travail par fortes chaleurs (vidéos, affiches, questions/réponses, solutions...). Les dernières nouveautés sont :

- **L'édition de nouvelles fiches** : « [Accès à l'eau : comment s'hydrater et se rafraîchir en période de fortes chaleurs ou de canicule sur les chantiers](#) » et « [Comment rafraîchir l'air dans les locaux ou s'abriter sur les chantiers en période de fortes chaleurs ou de canicule](#) » ;
- **La création de nouvelles affiches** : « [Protéger les personnes vulnérables à la chaleur et les jeunes travailleurs des effets de fortes chaleurs ou de canicule dans le BTP](#) » et [pour prévenir du stress thermique en collaboration avec l'ASE BTP](#) ;
- **La publication d'un rétroplanning** de la [prévention des risques liés aux fortes chaleurs](#) en partenariat avec le ministère du travail, la FNTF, la Cnam et l'INRS ;

Retrouvez aussi le **replay de notre webinaire** du 4 juin 2024 : « [Êtes-vous prêts pour affronter les fortes chaleurs sur les chantiers cet été ?](#) ».



Le Guide de préconisations « Fortes chaleurs et effets caniculaires sur les chantiers » est disponible gratuitement sur preventionbtp.fr